

Cour de France.fr / Ouvrages / Ghislain Tranié : Louise de Lorraine (1553-1601). L'esprit et la lettre d'une (...) / 3.3. L'affirmation d'une politique ?

Ghislain Tranié

3.3. L'affirmation d'une politique ?

Mémoire de maîtrise en histoire moderne. Source : Cour de France.fr

Tranié, Ghislain, Louise de Lorraine (1553-1601). L'esprit et la lettre d'une reine de France. Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, sous la direction de Denis Crouzet, I.R.C.O.M./Centre Roland Mousnier, Université de Paris-Sorbonne, 1999-2000. Publié sur Cour de France.fr le 1er septembre 2010 (<http://cour-de-france.fr/article1582.html>).

[Table des matières](#)

3.3.1. Une partenaire privilégiée, mais obligée pour Henri IV

Les réseaux politiques d'une reine de France

Parenté & parentèle

Les Mercœur : Philippe Emmanuel de Lorraine, Marie de Luxembourg, Marie de Martigues.
Henriette de Clèves, duchesse de Nevers
Diane de France, duchesse d'Angoulême
François de Joyeuse

1. Des serviteurs zélés :

Guillaume de L'Aubespine, baron de Châteauneuf
Sébastien Zamet
M. Buisson
Arnaud d'Ossat

2. D'illustres correspondants :

Jacques de La Guesle
Bernard de Girard, sieur du Haillan
Pomponne de Bellièvre
Philippe Duplessis Mornay
Henri de Montmorency
Maréchal de Biron

3. Des relations romaines et italiennes :

Ambassadeurs de Venise (Alberto Baducro, Giovanni Moro, Paul Parute)
Ambassadeurs de Toscane (+ Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane ?)
Cardinaux romains (et en particulier le cardinal Morosini)

Duchesse de Berry, de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de Forez, de la Marche et de Gien, dame de Romorantin et de Civray.

En août 1589, Louise de Lorraine, en devenant reine douairière, se retrouva dans une situation matérielle

difficile ; c'est pourquoi elle effectua plusieurs démarches afin d'obtenir un douaire conforme aux clauses de son contrat de mariage. Le décès d'Elisabeth d'Autriche en janvier 1592 allait faciliter le règlement de son douaire. Henri IV fit donc procéder au transfert des terres et des assignations dont jouissait l'ancienne vers la veuve d'Henri III.

« Il lui concédait : le duché de Bourbonnais à l'exception de six châtelainies et terres, déjà baillées à Mme Diane, pour la somme de 3963 écus 1/3 (soit 11.890 livres), le duché d'Auvergne, haut et bas pays compris le Carladais, pour 5465 écus 25 sols 6 deniers (soit 16.396 livres), les pays de Haute et Basse Marche pour 2979 écus 28 sols (soit 8942 livres 14 sols), le comté de Forez pour 3372 écus 30 sols (soit 10.120 livres 10 sols), la seigneurie de Romorantin pour 500 écus (soit 1.500 livres). Le tout revenait, charges déduites, à la somme de 16.290 écus 44 sols 6 deniers (soit 48.872 livres 4 sols 6 deniers), qui était le douaire d'Elisabeth évalué par ses officiers. Les prérogatives étaient les mêmes : droits, vasselage... Elle pourvoirait aux bénéfices ecclésiastiques (c'était un pouvoir et un revenu supplémentaire, les candidats versant ordinairement quelque chose quand ils étaient choisis). Pour compléter ce douaire il fallait lui fournir 11.127 livres 11 sols par an. En outre le roi lui accordait une pension de 20.000 livres sur les aides et recettes des villes du Berry, les gabelles et les greniers à sels. Le roi ayant disposé de certaines terres du duché de Bourbonnais (les châtelainies de Billy et de Murat), il accordait à Louise en compensation le comté de Gien et la seigneurie de Civray proche de Chenonceau ». [1]

Ce douaire dut certes la soulager de quelques dettes, mais son importance ne résida pas tant dans son rapport en espèces sonnantes que dans la pertinence symbolique dont il était pourvu. Grande feudataire au même titre que les ducs de Nevers ou de Nemours, Louise de Lorraine entendait assurer la plénitude des pouvoirs qui lui furent alors attribués. La première manifestation publique de ce pouvoir se déroula entre le 27 octobre et le 24 novembre 1592 à Moulins, où la nouvelle duchesse vint prendre possession de son duché et fit une entrée solennelle dans la ville. Dans la foulée, elle délivra des lettres patentes en faveur d'un pauvre curé et intervint dans la nomination d'un vicaire à l'Hôtel-Dieu de Moulins. [2] En 1598 elle se préoccupait toujours de cette vicairie en y nommant un certain Simon Vincent. [3] Agissant en tant que princesse souveraine, elle nommait les capitaines de Romorantin, délivrait des passeports. « Louise par la grace de Dieu Roynne de France, duchesse de Berry, Bourbonnoys et Auvergne, comtesse de Forestz, haulte et basse Marche (...) et dame de Romorantin. A tous ceux qui ces presentes lettres verront : Sçavoir faisons que suivant le pouvoir à nous donné par le Roy nostre tres cher seigneur et bon frere de pourvoir aux officiers ordinaires (...), desirant favoriser et gratifier le sieur de Montigny chevallier des Ordres du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance et lieutenant general au gouvernement de Blaysois, en consideration des bons et agreables services et pour et nous sçavons qu'il a cy devant faitz au feu Roy nostre seigneur et espoux ; avons audit sieur de Montigny donné et octroyé, donnons et octroyons (...) les estats et offices de cappitaine, maistre particulier des tours et foretz de Romorantin (...). Fait le 20 juin 1596 en présence de Guillaume de Châteauneuf, chancelier de la Reine ». [4]

« De par la Roynne douairiere de France. A tous qu'il appartiendra nous vous prions et mandons laisser seurement et librement passer, aller, venir, sejourner et retourner par chemins de vos pouvoirs le sieur Tessier (...) ». [5]

Apanagée, la reine douairière demeurait dans l'orbite royale et Henri IV s'assura de sa loyauté en veillant à la sécurité de ses terres lorsqu'elles se trouvaient importunées par des incursions étrangères. D'ailleurs en pareil cas, la reine ne manquait pas d'en appeler au roi ou à son Conseil, comme le 5 septembre 1593 dans une lettre à Schomberg, Bellièvre, Sancy et Revol.

« Messieurs. Depuis avoir parlé à vous le jour qu'il vous pleut prendre la peine de me venir veoir, je supliay le Roy, monsieur mon frere, de me laisser Romorantin pour ma demeure ordinaire exempt de cappitaines et garnisons, ce qu'il m'accorda et donna charge sur l'heure à M. le Chancelier [Hurault de Cheverny] de vous escrire et prier d'en parler aux deputez de l'autre party pour reigler cest affaire ». Détentrice de la mémoire de la cour des Valois, Louise de Lorraine eut à cœur de mettre à profit ses nouvelles ressources et ses droits afin de mener une vie sociale conforme à son rang royal : jamais son éthique presque ascétique ne l'éloigna entièrement d'un monde où elle avait toujours vécu. Jacqueline Boucher montre que Chenonceau et Moulins furent fréquentés à de nombreuses reprises par le roi, Gabrielle d'Estrées, la duchesse de Mercœur, la duchesse de Joyeuse et leurs suites pour les années 1598, 1599 et 1600. [6] Antoine Malet rapporte également que la reine douairière n'avait guère le loisir de

manger seule, étant la plupart du temps entourée de nombreux visiteurs. Chenonceau prenait souvent des allures de salon mondain, contrairement au mythe d'un château devenu retraite de solitude. Et à Moulins, la reine continuait à donner des marques de sa puissance, malgré une présence intermittente. En 1599, la municipalité dut prendre en charge les dépenses occasionnées pour sa venue, et l'année suivante, installée au château des ducs de Bourbonnais, elle assiste à plusieurs fêtes publiques, comme les feux de St Jean et St Pierre en juin, et fait accueillir dignement le roi lors de ses visites. [7]

Enfin, la diversité de ses titres et la disposition géographique de ses terres lui furent parfois autant de refuges politiques disant sa volonté d'autonomie. L'exemple le plus frappant se situe au lendemain de la cérémonie de Mantes, alors que le roi souhaite qu'elle reste auprès de lui. Or, arguant du climat rigoureux de l'hiver, elle décide de se rendre à Romorantin, ville fortifiée et qui lui était fidèle. Certains virent dans son départ un peu hâtif une dérobade : toujours est-il qu'à d'autres moments, la maladie lui conféra un singulier avantage car, ne pouvant quitter le lit selon ses dires dans plusieurs lettres, le roi dut venir en personne la consulter sur quelques affaires, ce qui contribuait à la publicisation de son rang et de sa volonté de puissance.

Louise de Lorraine et Henri IV

Roi de Navarre, Henri de Bourbon n'eut guère le loisir de bien connaître Louise de Lorraine : du moins sa fuite de la cour le 3 février 1576 l'éloigna durablement de celle-ci. La première lettre de la reine à celui qui n'est alors que roi de Navarre date du 18 février 1589, et les 'retrouvailles' ne commencèrent pas sous d'agréables auspices, Rosny et ses soldats faisant œuvre de pillage sur le territoire de la seigneurie de Chenonceau, propriété directe de la reine.

« *Monsieur, je viens pour me plaindre à vous du sieur Rosny, vostre lieux tenant, lequel est venu pour troubler la paix de mon domaine et ma benicte maison de Chenonceau, en se logeant et malheuvrant sur mes terres, avec ses artyleries, gensdarmes, soudards et autres malefices de guerre, comme aussi grand nombre de chevauls, au destriment des bonnes gents du pays que je vous prie vous souvenir, Monsieur, qu'ils me sont vassaulx et tenus par moi comme enfants tres affectionnez. Vous disant aussi que vous debvriez bien d'estre pitoyable pour eulx en ordonnant à vostre sieur de Rosny qu'il se desparte de ceants ou ses gents font mille ravages, **et que ne s'opiniastre encore d'offancer la serenité royalle en ma personne**, en se maintenant sur terre de mon obeissance comme il ose de le faire. Si vous faits-je porter par ce pays mien un livret qui vous pourroit, comme je le pense et le voudroix, eclaircir l'esprit, et vous puis dire encore une foix, Monsieur, que **je prie continuellement nostre Seigneur et sa benigne Mere pour vostre conversion**. Vostre bonne sœur et cousine, LOYSE. A Chenonceau, ce 18 de febvrier* ». [8]

La préoccupation de la reine, fort matérielle, devient peu à peu le prétexte à une intervention plus politique : Rosny n'est qu'un « lieux tenant » en face de sa « serenité royalle » et cette offense est d'autant plus inacceptable qu'elle provient indirectement de celui qui pourrait être amené à succéder à Henri III. L'affirmation de la *Majestas* se présente peut être aussi comme l'image idéale et nécessaire de la monarchie. D'ailleurs, il est remarquable que Louise de Lorraine termine sa lettre par le souhait de la conversion du Béarnais : si sa prière est sincère, elle n'en est pas moins politique dans le contexte des négociations du printemps 1589 entre les deux Henri (de France et de Navarre).

La conscience de son rang demeure après la mort de son époux une constante dans la relation de la reine douairière au nouveau roi de France. Dès que la capture d'Edme Bourgoing est portée à sa connaissance, la reine écrit sans tarder au roi :

« *Je ne vous represente pont l'affliction commune ni le devoir d'un legitime successeeur, mais une douleur qui m'est particulièrement sensible par dessus toutes les angoisses qui se peuvent imaginer et qui ne peuvent avoir allegeance que par une pleine justice du parricide commis en la personne du roi, mon seigneur et mon epoux. Et pour ce, d'autant que vous tenez, Sire, le prier des Jacobins de Paris, principal autheur et instigateur d'un meurtre si detestable, qui a esté pris aux faulxbourgs de cette ville armé contre Vostre Majesté, je la supplie de me faire justice au chastiment des coupables, principalement de cettuy-ci, afin que vostre regne commençant par un tel devoir de piété, Dieu donne si bon succes à vos entreprises que vous ayez victoire sur vos ennemis et l'accroissement de Sa gloire* ». [9]

Son devoir d'épouse meurtrie la porte à supplier le roi, mais malgré ses dénégations, la tonalité politique affleure explicitement dans le déni primordial sur le devoir d'un roi à l'égard de son peuple et de son prédécesseur. Henri IV, abandonné par une bonne partie de l'entourage du feu roi au lendemain du 2 août

1589, sut alors saisir la main que la reine lui tendait depuis le 6 septembre. Sa réponse du 9 novembre exprime sa bonne volonté à l'égard de celle qui, à défaut de détenir un territoire, demeurait influente en Touraine, avait une réputation de sainteté et promettait d'être une alliée sûre et efficace. De plus, un tel crime ne pouvait le laisser insensible puisque lui-même pourrait en être l'objet.

« et n'ajousteray autre chose à ladicte reponse et à ce que je vous ay cy-devant escript sur pareil sujet, sinon que le faict, de soy, est sy execrable qu'il doibt estre en horreur à tout prince et homme d'honneur. Mais pour vostre contentement et pour satisfaire à moy-mesme, qui me sens infiniment offensé en la perte que j'ay faicte, je n'y espargneray mes forces, mes moyens, mon auctorité, ny ma propre vie, s'il en est besoin ». [10]

De tels témoignages d'affections, sous le couvert de la lamentation personnelle, pouvaient se lire comme des lettres ouvertes. Car la véritable préoccupation des deux protagonistes était la pérennité de l'État et son relèvement, certes pour des motivations un peu différentes. En se mettant au service d'un roi à la conquête de son royaume, Louise de Lorraine entendait poursuivre l'action de son défunt mari et honorer ainsi sa mémoire : la prière, la justice et l'action politique sont toutes également constitutives de ce 'devoir de mémoire' personnel et collectif que la reine douairière entend développer. Dans cette perspective, l'incessante demande de justice peut se comprendre comme une re-présentation de Henri III comme celui qui a vraiment permis que de 'béarnais' qu'il était, Henri de Bourbon fût reconnu roi légitime.

Dans sa recherche du « bien et tranquillité de cest Estat que je desire infiniment » [11], Louise de Lorraine vit ses efforts produire pleinement leurs effets à partir de 1593. La nouvelle de la conversion prochaine du roi la remplit de joie, et, oubliant sa maladie, elle veut même se rendre à St Denis, alors que depuis 1588, elle se méfiait profondément de Paris.

*« Ma cousine [Henriette de Clèves], il faut que je vous fasse part des nouvelles que j'ay receues, qui m'ont **extremement resjouye**, qui est que le roy sera catholique : Dieu a pitié de ce royaume de luy faire cette grace de se remettre au giron de nostre mère sainte Eglise ; et, **toute malade que je suis, il faut que je m'en resjouisse** avec vous, ma cousine. Samedy dernier, les depputez ont encore esté assemblez à Suresnes, pour adviser comme l'on fera, et, si cela est, je suis resolu d'aller, avec beaucoup d'incommodité que j'ay, tant de ma santé que de ce que celles de ma qualité n'ont point de honte de dire, qui est de l'argent, n'estant plus possible d'endurer le peu de memoire que l'on a du feu roy mon seigneur, pour avoir esté traictée, ces jours passez, avec telle cruauté de n'avoir voullu prendre une requeste que je voullois faire presenter au roy. **Cela est insupportable et pitoyable**. Je me doute du desseing qu'avez de voir le roy et que vostre diette sera faicte en ce temps-là : ce me seroit beaucoup d'heur d'aller ensemble. J'ay une si grande douleur de teste, que je ne say plus que dire, vous baisant les mains. De Moulins, ce vingt-troisieme de may 1593 ».* [12]

Éprouvée par la maladie, les déboires de ses requêtes et « le peu de memoire que l'on a du feu roy », la nouvelle du retour d'Henri IV « au giron de nostre mere sainte Eglise » lui procure une joie extrême : dans le malheur, ou dans l'heur, sa réaction est remarquable pour son intensité et sa spontanéité. La sincérité de cette lettre témoigne encore de sa relation d'amitié avec la duchesse de Nevers, mais surtout d'un véritable sens de la dignité : ses ennuis financiers ne sont pas seulement un mépris de l'argent, mais la manifestation la plus directe de l'indifférence pour elle-même, alors qu'elle se doit d'assurer son rang et maintenir son entourage. En outre la maladie dont elle devait ressentir le poids quotidiennement ne se présente que comme un élément secondaire, au regard de son devoir de reine : si Louise de Lorraine eut quelque stoïcisme, ce fut bien dans la mesure où son corps, réceptacle de ses douleurs morales, demeure le plus possible impassible, avant de céder mais au dernier moment : « J'ay une si grande douleur de teste, que je ne say plus que dire ».

À partir de juillet 1593, la reine douairière consentit à battre les chemins de France afin de permettre au roi d'être maître en son royaume. Ainsi à l'automne 1595, sous prétexte de prendre les eaux, elle se rendit à Nancy et rencontra son cousin le duc Charles III, appuyée dans cette démarche par Henri IV lui-même. Mais sa grande affaire fut le ralliement de son frère cadet, le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et ligueur assez fin pour n'avoir pas été mêlé au grand jour avec les Guise. Les négociations furent pour le roi l'occasion d'éprouver la loyauté de Louise de Lorraine vis à vis de sa personne et de l'Etat : chérissant son frère cadet, elle aurait pu vouloir le protéger en se proposant comme intermédiaire. Ainsi le roi écrivit à Duplessis Mornay le 5 mars 1594 afin qu'il accompagne la reine en Bretagne, avec aussi son oncle Philippe du Bec, archevêque de Nantes. Certes une telle rencontre entre une catholique fervente et le

'pape des huguenots' avait de quoi surprendre, eu égard aux antécédents du second notamment. En effet, le gouverneur de Saumur avait écrit le 11 août 1589 au secrétaire d'Etat Dupin que « ce que Dieu a fait est bien fait ». Mais le temps n'étant plus aux passions religieuses, il se rapprocha de la reine douairière lorsque celle-ci offrit ses services pour obtenir la soumission de son frère. Le 19 juillet 1592, Mornay mentionne dans un mémoire envoyé au roi son intention de se rendre à Chenonceau « pour lui faire trouver bon de ployer Monsieur de Mercœur à une paix ». Il ne la vit que plus tard car au même moment, elle se trouvait en sa résidence de Moulins. [13][108] Et la rencontre fut apparemment heureuse puisqu'au printemps 1594, se rendant non sans une pompe digne de son rang à Ancenis, elle s'arrangea avec lui pour organiser les négociations. Ainsi le 5 juillet, Mornay explique au roi que « la royne feut d'avis que je ne m'avançasse point qu'elle n'eust veu M. de Mercœur et senti son humeur » - Henri IV craignait quelque faiblesse de la part de sa belle-sœur, mais il fut vite rassuré sur ce point. La reine et le gouverneur passèrent l'hiver à Ancenis et leurs conversations - sinon leurs lettres [14] - furent assurément agrémentées d'une part de dispute théologique puisque le second fit un présent significatif à la première avec son livre, la *Vérité Chrétienne* dont l'objet principal est de montrer les convergences des christianismes contre l'hérésie suprême, l'athéisme.

Louise de Lorraine avait beau négociier en souveraine, les Mercœur ne voulurent rien céder. Henri IV, croyant bien faire, la rappela par sa missive du 13 mars 1595, s'excusant de l'avoir sollicitée, mais la louant pour ses qualités de négociatrice :

*« Madame, quand il vous a pleu prendre la peine d'entreprendre le voyage de Bretagne, si j'eusse jugé que mon cousin le duc de Mercœur, vostre frere, eut esté aussy peu disposé à la paix comme il a fait cognoistre (...), je vous eusse priée instamment de ne faire ledict voyage, pour les incommoditez qu'avés receues de vostre dict voyage. (...) Je sçais, Madame, **combien vous avés apporté de vostre prudence et dextérité accoustumée**, pour avancer ledict traité ».* [15]

Mais elle avait déjà quitté Ancenis et se trouvait à Paris, d'où trois jours après, le 16 mars, elle écrivait à Bernard du Haillan « conseiller secretaire de la chambre et des finances du Roy (...) et historiographe de France ».

« Monsieur du Haillan. Je suis tres marrie que l'on ne vous peult pour le present escrire quelque chose de mieulx du traicté de ceste conferance et que vous n'avez subject de remplir voz memoires de la conclusion que je desire qu'il s'en face au contentement du Roy, monsieur mon frere, et repos de ces provinces ». [16]

Cette dépêche semble donner quelque indication sur la nature des relations entre l'historiographe et la reine, dans la mesure où cette dernière trouve dans le premier un conseiller d'Henri IV et surtout, un chroniqueur des rois. Dans son esprit, le sieur du Haillan aurait peut-être pu être l'historien de ses actes politiques comme Pierre Matthieu le fut pour Henri IV.

Un orage vint cependant assombrir ses relations avec le roi. La nouvelle favorite, Gabrielle d'Estrées, alors sur le chemin du trône, montra de l'intérêt pour Chenonceau et désira l'acquérir, profitant des ennuis financiers de la reine douairière. [17]

« Monsieur de Chasteauneuf. Si j'ay beaucoup de deplaisir de la depesche que m'aporta le sieur de La Varenne pour veoir le Roy monsieur mon frere si affectionné en la poursuite de Chenonceau, j'en ay encor davantage par ceste derniere pour avoir recongneu qu'il n'a pas pris ma reponce en bonne part et que l'on la veult interpreter aultrement qu'une tres humble remonstrance que j'ay voulu luy faire de mes justes pretentions en ceste maison (...) ». [18]

Victime de la complaisance du roi envers sa maîtresse, Louise de Lorraine allait trouver un allié en la personne de son frère qui permit de trouver un compromis : la reine donnait le domaine à sa nièce, promise à César de Vendôme, mais en conservait l'usufruit. Cette alliance opportune peut aussi s'interpréter comme une confrontation entre deux grandes feudataires et un roi œuvrant à la réduction à l'obéissance des Grands du royaume. [19]

Toutefois, malgré cet épisode malheureux, plusieurs lettres attestent du respect mutuel que se vouèrent finalement les deux figures royales, dont les entretiens ne se bornent pas seulement aux politesses, mais s'étendent aux affaires politiques intérieures et extérieures, notamment lors de la guerre contre la Savoie en 1600, dont Louise de Lorraine suit l'évolution :

*« Monsieur mon frere. **Je prise extremement la faveur qu'il vous a plu me faire de m'avoir escry par Roisyli, cest souvenance qu'yl vous plaict avoir de moy remantera de plus an plus l'affections que j'ay à vostre servise. J'ay un regret tres grand que cest fascheuse gere m'oterat l'honneur de vous voir. Je ne***

doute point que Monsieur de Savoie ne se perde vous manquant de sa parole comme yl fet, vostre puissance et aucy grand que la sienne petyte ». [20]

« Monsieur mon frere. Je resoio tant d'onneur de la souvenance que part vostre bonté il vous plait avoir de moy, m'onorant de vostre lettre, **que ne puis accès dinement vous an randre grace** bien humble, resentant un deplaisire extreme de la paine que Monsieur de Savoie vous donne qui serat sa ruine comme elle commansse déjà ». [21]

Cette impression d'apaisement final tient au moins autant à la relation personnelle qu'elle pouvait entretenir avec le roi - elle s'occupa quelque temps en 1600 de César de Vendôme [22] - qu'avec la certitude de la résurrection du royaume : « vostre puissance et aucy grand que la sienne petyte ». Jusqu'au bout, le sentiment du devoir paraît l'emporter car à plusieurs reprises, elle n'hésite pas à s'opposer au roi de façon plus ou moins spectaculaire, mais toujours sûre de son bon droit.

3.3.2. Une opposition remarquable et remarquée : le cas de Mayenne

L'automne 1595 vit se finaliser des pourparlers entre le roi et le duc de Mayenne, au terme desquels fut décidé le compromis de Folembray. Henri IV n'ayant aucun grief autre que politique à l'égard de l'ancien chef de la Ligue, il négocia sans réticence avec celui-ci. Pourtant, malgré plusieurs dénégations de la part de l'intéressé et du roi lui-même, Louise de Lorraine demeurait convaincue de la culpabilité personnelle du duc dans le meurtre d'Henri III. La rancune tenace qu'elle lui vouait s'exprima d'abord de manière retenue, alors que les discussions n'étaient pas encore achevées. Ainsi le 16 novembre 1595, la reine douairière, dans sa lettre au connétable Henri de Montmorency - en partance de Lyon pour rejoindre le roi en Picardie - insiste sur « la jeustise de la mort du roy monseigneur » et « l'anterement de son cors quy de lontan tant ce devoir de cest esta ». [23][118] L'envoi de son chancelier signifiait que cette énième évocation de l'affaire revêtait à ce moment précis une pertinence appréciable : enterrer toute recherche de culpabilité du côté de Mayenne comme allait le stipuler l'Edit de Folembray revenait à enterrer la mémoire et la justice due au dernier Valois.

Le roi ne resta pas insensible aux atermoiements de la reine douairière et le 24 janvier 1596, il lui écrivait son sentiment sur la responsabilité de Mayenne : persuadé de son innocence, Henri IV voulut qu'elle s'abstint d'empêcher l'enregistrement de cet édit. Cependant cette missive n'eut point d'effet sur sa destinataire :

« [...] mais puis que je suis reduite à ce point qu'il faudra que je soie continuellement importunée pour avoir reson du parricide et myserable assassinat commis en la personne du feu roy monseigneur que Dieu absolve, je vous diré, monsieur mon frere, que je ne desire rien plus que de veoir un bon et heureux establissement en vos affaire et repos de ce reaume (...). Pour le regart de Monsieur du Mayne, je serés bien aise que luy et les siens se trouve innocent du suget de mes jeuste doulleur et neanmoins, d'où qu'il procede, je ne puis que je n'en demande justice, vous suppliant bien humblement avoir souvenance des promesses (...) et que la declaration soyt faicte selon les formes ordinaires où j'aurois ocquasion de me plendre, si on me fermoyt **le chemyn de la justyse que je en recherche et an laquelle je ne puis esparnier ny excepeter personne** . Vous orés s'il vous plaist agreable que je en prayne avis des serviteurs du feu roy monseigneur et de quelques officiers de vostre Court de Parlement suivant le pouvoir particulier que je en anvoie à ceulx de mon conseil pour leur en communiquer ». [24]

La justice se retrouve érigée en éthique du Vrai, et son absoluté n'a d'égal que la tension vers le divin qui anime la reine. Cette démarche confine donc au sacrifice de soi, à l'ascèse de la conscience généalogique pour l'accomplissement impersonnel d'une reine allégorie de Justice. Mais, comme bien souvent chez Louise de Lorraine, le souci de l'éthique est une esthétique qui se nourrit copieusement d'une pratique didactique fondée sur l'expérience 'technique' - passionnée de broderie, la reine pouvait ainsi consacrer à ce travail minutieux un temps considérable, et les pièces qu'elle réalisait montraient sa dextérité en la matière.

Malgré ses intentions, Louise de Lorraine ne pouvait guère aller plus loin que la manifestation de sa volonté de puissance. De même que ses droits de nomination dans le ressort de son douaire étaient soumis à l'approbation du roi en son Conseil, son opposition ne constituait point un empêchement, mais un simple renvoi. Lequel dut être demandé par une alliée de poids dans cette affaire, Diane, duchesse d'Angoulême et légitimée de France, la reine douairière étant dans l'impossibilité de se rendre auprès du Parlement à Tours.

« Supplie humblement Diane de France duchesse d'Angoulesme, ayant charge expresse de la Reine Louise

douairiere de France, veufve du feu Roy Henry troizieme d'heureuse memoire, disant que ladicte dame reine est advertie que la court doibt proceder à la verification du traicté accordé à Charles de Lorraine duc de Mayenne et que dans icelluy il y a article expres faisant mention du cruel et abominable parricide dudict feu Roy son seigneur et mary qui emprescheroit à l'advenir qu'elle n'en pourrait avoir iustice contre ceux qui en seront trouvés coupables, ce considéré vous plaise nosdictz sieurs recevoir ladicte dame Reine Louise opposante à la verification dudict traicté (...) ». [25]

La connivence entre les deux belles-sœurs donnait par conséquent à l'opposition une dimension nouvelle : les dernières représentantes de la dynastie des Valois, bien que toutes deux veuves et en proie à des difficultés matérielles, ne se dressaient pas contre le représentant de la nouvelle dynastie, mais pouvaient par leur action affaiblir sa légitimité auprès de ses sujets. Face à un tel danger, Henri IV adopta un point de vue réaliste, comprenant certes les motivations de ces deux grandes dames, mais demeura résolu à faire passer cet édit de quelque manière que ce soit. Louise de Lorraine eut ainsi à se plaindre des manœuvres d'intimidations dont elle-même et ses serviteurs furent l'objet.

« Ma sœur. Vous pouvez juger si j'ay esté continuellement accompagnée de miseres que apres que ma santé ne m'a pas peu permettre m'aller rendre en personne poursuivante à ce qui est deu à la memoire du feu Roy Monseigneur que les miens ayent receu des commandemens si absolus qu'ils ayent esté contraincts m'abandonner en une si juste poursuite ; mais Dieu m'ayant regardé de son œil de pitié a permis que je sois parvenue à ce que j'ay plus eu à cœur par l'opposition que vous avez faite en mon nom à la declaration de cet edict (...). C'est de vous seule que je reçois ce contentement et qui m'est un service si signalé qu'il ne departira jamais de ma memoire pour recognoistre en tout ce qui sera de ma puissance ». [26]

Cependant demeure le problème de l'acharnement envers Mayenne. La mort d'Henri III aurait-elle provoqué un éclair de lucidité chez Louise de Lorraine, quant à son utilisation politique par l'ensemble de ses parents. Au travers de leurs tentatives pour la rallier et de ses incessantes médiations pour sauver ce qui pouvait encore l'être, éprouvait-elle un sentiment de culpabilité dans le meurtre du roi, au point de se dresser contre le dernier représentant des Guise ? En mai 1593, ce dernier avait encore tenté d'utiliser ses difficultés matérielles pour réclamer en sa faveur un douaire décent, alors qu'elle ne lui avait demandé aucune intercession.

Notes

[1] Jacqueline Boucher, op.cit., p.320-321.

[2] Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, op.cit., p.2.

[3] Ibid., p.2.

[4] Ms fr.16685. Le sieur de Montigny était l'époux de Gabrielle de Crevant, dame de Montigny attachée au service d'honneur de Louise de Lorraine à partie de 1585 jusqu'à une date inconnue. Peut-être faut-il voir dans cette promotion la gratitude de la reine envers une dame qui lui est restée fidèle après 1589.

[5] Edouard Meaume, op.cit., p.77 (collection personnelle de l'auteur).

[6] Jacqueline Boucher, op.cit., p.337-340.

[7] Inventaire..., op.cit., p.17-18.

[8] Abbé Chevalier, op.cit., introduction, p. CXLIV-CXLV.

[9] Édouard Meaume, op.cit., p.101-102. Cette lettre a été écrite entre le 4 et le 7 novembre, alors que le prieur avait été remis à François de Richelieu, grand prévôt de France au plus tôt le 2 novembre. Celui-ci fit certainement lui-même annoncer cette capture à la reine douairière, car son épouse, Suzanne de La Porte - mère du futur cardinal - était restée au service de Louise de Lorraine.

[10] Lettres missives de Henri IV, tome III, p.75.

[11] Ms fr.20480, fol.329. Lettre du 14 février 1592 à Bernard de Girard, historiographe du roi.

[12] Ms fr.3646, fol.91.

[13] Jacqueline Boucher, *op.cit.*, p.325.

[14] Charles de Baillon, *op.cit.*, p.238-240. Le 2 janvier 1595, elle adressa à Mornay une lettre à propos de l'attentat de Jean Châtel, qui venait d'être porté à sa connaissance par son intermédiaire.

[15] Lettres missives de Henri IV, tome V, p.316-317. Les négociations ne furent jamais totalement interrompues et Louise de Lorraine eut à chaque fois un rôle certain jusqu'à la conclusion d'un accord en 1598, bien que les sources soient sur ce point fort discrètes.

[16] Ms fr.20480, fol.331.

[17] Gabrielle d'Estrées connaissait Chenonceau depuis son enfance car elle était née à La Bourdaisière, domaine situé non loin de Chenonceau, et où Louise de Lorraine se rendit à de nombreuses reprises. Sa dame d'atours, Louise de La Béraudière, épouse d'un Babou, fut aussi dame de La Bourdaisière ; et la mère de Gabrielle d'Estrées se nommait Françoise Babou de la Bourdaisière.

[18] Coll. Dupuy, n°211, fol.75.

[19] En effet, le duc de Mercœur se porta garant pour une bonne partie du paiement des créances assignées sur le domaine de Chenonceau au nom de sa sœur. Jusqu'à sa mort, la reine douairière fut sans cesse poursuivie par des créanciers qui eurent tôt fait de considérer un acte d'Henri III dégageant ce domaine de toute dette comme nul et non avenu. Or, ces dettes, héritées de Catherine de Médicis, durent être payées, sur ordre du Parlement de Chalons, soit sur les meubles spoliés par le duc de Mayenne et la duchesse de Montpensier, ou bien sur la seigneurie de Chenonceau. Les hasards judiciaires (mais s'agit-il vraiment d'une coïncidence ?) faisaient peser sur Louise de Lorraine des charges dues par sa propre parenté, celle qu'elle croyait au plus haut point impliquée dans le meurtre de son époux. Et même si Henri IV avait fait payer sur sa cassette personnelle une rente de 12000 livres à Louise de Lorraine au début des années 1590, lorsqu'il avait besoin de son soutien politique, il ne fit plus preuve de prodigalité, et devint fort économe de libéralité ; ce qui le conduisit à prendre possession de Chenonceau dès le 20 février 1601, alors qu'il aurait d'abord pu se rendre à Moulins aux obsèques de la reine. Cf. Abbé Chevalier, *Histoire de Chenonceau*, *op.cit.*, p.399-417.

[20] Coll. Dupuy, n°211, fol.71.

[21] *Ibid.*, fol.72.

[22] Inventaire sommaire des archives communales..., *op.cit.*, p.14.

[23] Ms fr.3597, fol.1.

[24] Ms fr.15910, fol.372.

[25] Ms fr.2751, fol.292 v°.

[26] *Ibid.*, fol.293.